



LÉVIS

SERVICE DU GREFFE

225, Côte du Passage
Lévis, Québec
G6V 5T4

RÈGLEMENT NUMÉRO 851

«**Règlement numéro 851** modifiant le règlement de zonage numéro 234 de la Ville de Lévis, tel que modifié, afin de modifier dans la zone Hx 43-50 (chemin Pintendre) les limites de la zone de forte pente.»

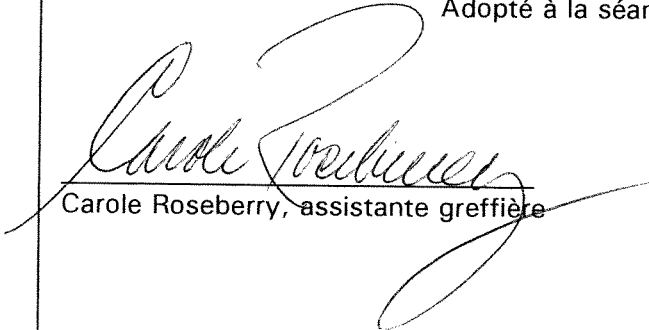
Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée ordinaire du Conseil tenue le 1^{er} mars 1999;

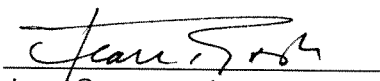
Ce Conseil décrète et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 Le règlement de zonage numéro 234 de la Ville de Lévis, tel que modifié, est amendé pour modifier le plan de zonage numéro 4 mentionné à l'article 2.1.1 de manière à changer les limites de la zone de forte pente située en bordure du chemin Pintendre et de la rivière des Couture, le tout tel qu'illustré au plan parcellaire daté du 1^{er} avril 1999 portant le numéro 99-2 joint au présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance ordinaire du 6 avril 1999.


Carole Roseberry, assistante greffière


Jean Garon, maire